REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE
POST TENEBRAS LUX

FAO FEUILLE D'AVIS OFFICIELLE DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

17
MAI
2023

Autorisations / *Autorisations de construire : préalables, définitives ou par annonce de travaux (APA, APAT, DD, DP, M)*

Requête n° : DD 324689
Commune(s) et lieu(x) : Genève-Plainpalais, Chemin de la Gravière , 5
Requérant(e)(s) : Swisscom (Suisse) SA
Mandataire :
Nature de l'ouvrage : Adaptation d'une station de communication mobile / GEHP
Dérogation(s) accordée(s) :
Zone(s) de construction : D2-IA
Parcelle(s) : Genève-Plainpalais (n° 3260)
Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) : Etat de Genève

Cette décision peut faire l'objet de recours auprès du Tribunal administratif de première instance, conformément à la loi sur la procédure administrative (délai 30 jours à compter de la présente publication, sous réserve de l'article 63 de la loi sur la procédure administrative, adresse: 4, rue Ami-Lullin, case postale 3888, 1211 Genève 3).